



Indemnité licenciement

Par Carineanaelle

Bonjour suite à une inaptitude je vais être licencié. J'aimerais savoir ce que prend en compte l'employeur. Je suis employée depuis le 20/10/2005. Mon salaire brut de référence est de 1915euros. Je suis en arrêt de travail depuis le 12 novembre 2016 jusqu'au licenciement. Je voudrais savoir si l'employeur prend en compte simplement le salaire brut de référence

Par JacquesV94

Bonjour,

Il s'agit d'un sujet compliqué. Je pense que oui mais pour être sûr tu devrais demander à un avocat en droit social. Je pense qu'il s'agit pas d'un cas généraliste du coup il est assez difficile de répondre.

Je recommande le cabinet PMR, il met à disposition un [avocat en droit du travail à Paris 17e](http://www.pmr-avocats.fr/licenciement-motif-personnel.php). Ils interviennent en matière de licenciement.

N'hésitez pas à le contacter.

Bonne journée,
Jacques